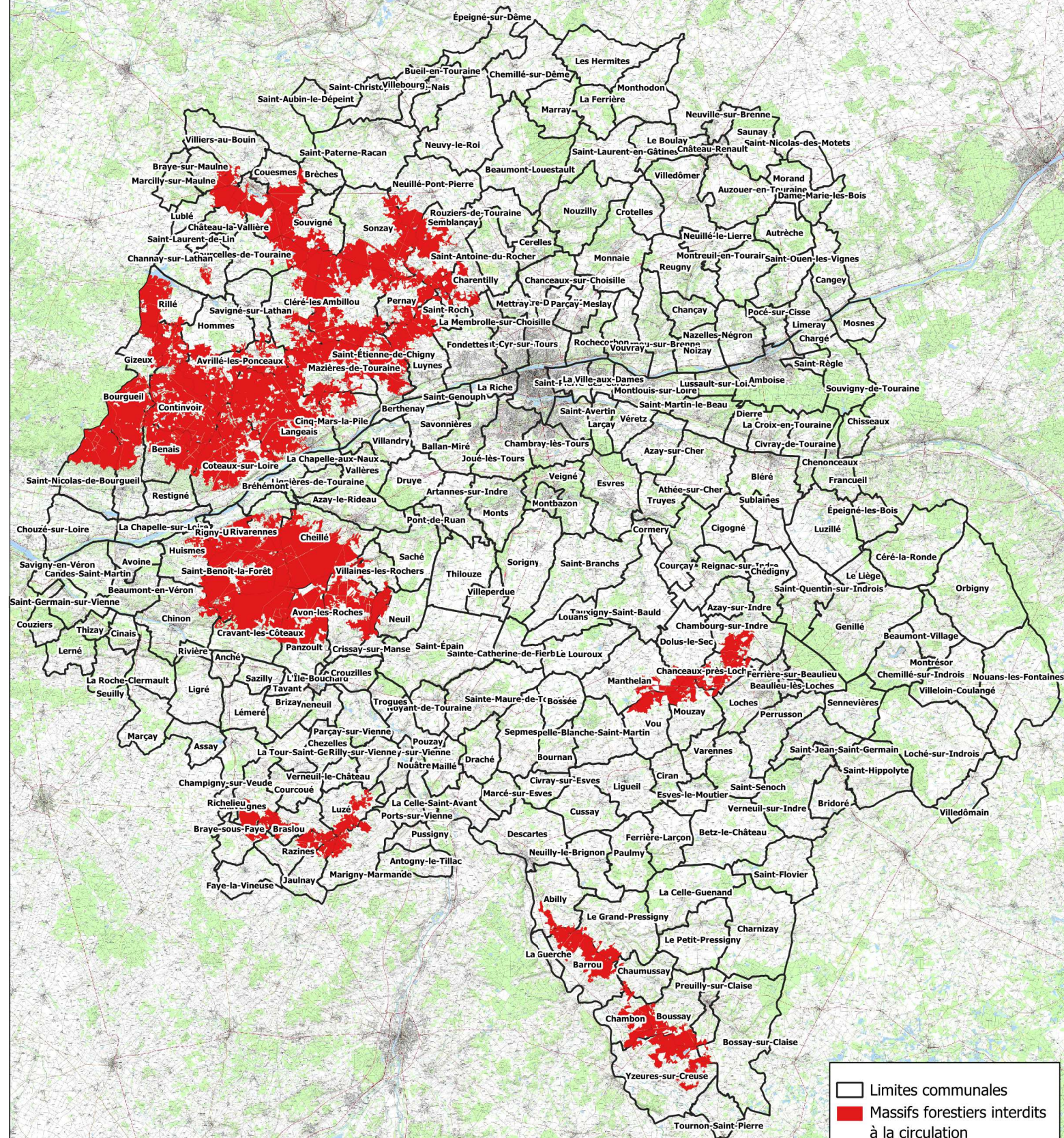


Arrêté préfectoral sur la prévention des incendies de forêt
et de végétation dans le département d'Indre-et-Loire

Annexe 4 : Carte d'interdiction de circulation (pédestre,
équestre, vélo, voiture) hors routes goudronnées de 13 heures à
20 heures en niveau très sévère



Limites communales
Massifs forestiers interdits
à la circulation